



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE
Canton de Luneray

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués en date du vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M. HATCHUEL, Mme BOURDON, M. DELABARRE, M. FOGT, Mme RIGOULOT, M. SUEUR, M. PATENOTRE, Mme MOREL.

Absents excusés :

- Mme JOUAN qui a donné pouvoir à Mme MOREL,
- Mme CARTIER qui a donné pouvoir à Mme RIGOULOT,
- Mme JORAND qui a donné pouvoir à Mme BOURDON.
- Mme CARPENTIER,
- Mme GUMEZ,
- M. BLED.

Secrétaires de séance : Mme BOURDON Marie-Hélène.

* * * * *

Monsieur le Maire reçoit ses collègues, fait part des excusés et des pouvoirs et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance. A l'unanimité, Mme Marie-Hélène BOURDON est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes ce jour-là.

Décision Modificative du Budget Primitif – Délibération n°292-20231201

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative au budget primitif 2023 qui consiste à attribuer une subvention supplémentaire de 4 033 € au CCAS et en un virement de crédit d'un montant de 9 090 € entre chapitre budgétaire.

Demandes de subventions – Délibération n°294-20231201

Conformément aux modalités d'attribution des subventions communales telles qu'elles ont été votées par notre assemblée le 9 Avril 2022 et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à la demande de subvention de l'Espérance Gymnique Longuevillaise pour un montant de 4 218€.

En revanche, pour ce qui concerne la demande de subvention du Centre Equestre, le versement de la subvention a été fait en fin d'année 2022

Compte tenu de ces délibérations, la seule somme de 4 218€ sera prélevée à l'art. 65748 du budget primitif 2023.

Renouvellement du contrat avec la Société Cosoluce – Délibération n°294-20231201

Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- décide de conclure avec la société Cosoluce SAS, sise 20 rue Johannes Kepler 64000 PAU, un contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris pour un coût annuel de 4 171,00€ HT soit 5 005,20€ TTC,
- Dit que le présent contrat est fixé du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Contrat de maintenance pour l'affichage lumineux – Délibération n°295-20231201

Entendu l'exposé de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter de conclure avec la Société Centaure Systems un contrat de maintenance du matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur avec système d'exploitation web au tarif de 1 151,14 € TTC annuel.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.
- et dit que le crédit nécessaire sera inscrit annuellement au B.P, à l'article 611 à compter de l'année 2024.

Après quelques questions diverses, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h45.

Affiché le 08/12/2023